



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 17

Absents représentés : 12

Absent non représenté : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{ER} AVRIL 2025

Délibération n° DEL.2025-04-37

Acquisition de la parcelle AC 0325

Le 1^{er} avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à AILLOT Sonia. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à PRUDENT Didier. GROSJEAN Yoann à DACQUIN Sébastien. JORO Vincent à DUPLAIX Nathalie. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. LEUILLER Patricia à MERCIER Martine. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à LECLERC Stéphanie.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Gilles DESROCHES

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20250401-DEL-2025-04-37-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Rapporteur : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le courrier en date du 20 décembre 2024 de la Commune de Saint-Germain-du-Puy proposant à la SCI LE SAINT GERMAIN d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC 0325,

Vu le courrier de la SCI LE SAINT GERMAIN en date du 10 février 2025 acceptant notre proposition d'achat,

Considérant que la Commune souhaiterait acquérir cette partie de parcelle AC 0325 afin d'agrandir le stationnement et faciliter l'accès aux établissements situés à proximité,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de l'acquisition de cette parcelle,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ACCÉPTE** la proposition de la SCI LE SAINT GERMAIN pour l'acquisition de la parcelle AC 0325 pour un montant de 7 500 Euros ;
- **PRÉCISE** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la Commune ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes (compromis et acte de vente) ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 03 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20250401-DEL-2025-04-37-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025